

Délibération n°13/03/2023-5

du lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 14 heures 45, le conseil d'administration, dûment convoqué le 2 mars 2023, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, David POUILLARD, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations : Brigitte DEVESA (Arlette OLLIVIER), Jean-Christophe GRUVEL (Frédérique DUMICHEL), Stéphane PAOLI (David POUILLARD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents excusés : Bruno CASSETTE, Sophie JOISSAINS, Marc FERAUD, Jean-Louis CANAL, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Tarifs des cours publics 2023-2024 et des ateliers découverte/stages

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Cours publics

Les cours publics sont composés de 20 ateliers et de cours d'histoire de l'art.

Organisés par cycles de 3 années, les ateliers de pratiques artistiques à l'année sont répartis sur 32 semaines, de fin septembre à fin juin, hors vacances scolaires.

La grille tarifaire et les modalités de remboursement des cours des ateliers publics pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

Ateliers	Tarifs
Enfants / Ados	
Atelier hebdomadaire de 2 heures	
Tarif plein	165€
Personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé	110€



Adultes Atelier hebdomadaire de 2 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	330€ 275€
Adultes Atelier hebdomadaire de photographie de 2 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	385€ 330€
Adultes Atelier hebdomadaire de Sculpture, volume et espace de 2 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	385€ 330€
Adultes Atelier hebdomadaire de 3 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	495€ 440€
Adultes Atelier hebdomadaire de Céramique de 3 heures Tarif plein Etudiants, personnes détentrices d'une carte d'invalidité/handicapé, chômeurs et bénéficiaires du RSA	575€ 495€
Cours d'histoire de l'art	100€
Etudiants de l'école Agents de l'école, leur conjoint et leurs enfants mineurs	Gratuit, sous réserve des places disponibles (priorité aux élèves payants)
Conférences Cycle trimestriel de 5 conférences 1 conférence	25€ 7€





Tout paiement est définitif.

Cependant, des remboursements exceptionnels peuvent être accordés dans les cas suivants :

- Maladie de l'inscrit (absence supérieure à 1/3 de la période d'inscription + production d'un justificatif)
- Annulation des cours suite à une crise sanitaire

Les remboursements seront effectués au prorata du nombre de cours manqués ou annulés.

Ateliers découverte et stages

A compter de 2023, des ateliers découverte vont être mis en place afin de permettre au public de tester les différentes disciplines artistiques avant de s'inscrire à l'année, ainsi que des stages durant les vacances scolaires.

La grille tarifaire des ateliers découverte et des stages pour 2023 et 2024 est la suivante :

Public	Ateliers/stages	Tarif horaire
Enfants/adolescents	Dessin, peinture, BD, art thérapie	8€
Enfants/adolescents	Sculpture, céramique	12€
+ de 16 ans et adultes	Dessin, peinture, BD, art thérapie	10€
+ de 16 ans et adultes	Photo, modèle vivant, céramique et sculpture	15€

Tout paiement est définitif et non remboursable, sauf dans le cas d'une annulation du fait de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la grille tarifaire des cours publics annuels et cours d'histoire de l'art présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2023/2024
- APPROUVE la grille tarifaire des ateliers découverte et stages pour 2023 et 2024 présentée ci-dessus
- AUTORISE les remboursements exceptionnels selon les modalités ci-dessus

Fait à Aix en Provence, le 13 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY



Certifiée exécutoire par la Présidente

Compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le :

et de la publication le : 23 MARS 2023



